

Budget 2014 : Au service de quels objectifs ?

Dans le cadre de la LOLF, chaque ministère établit un projet annuel de performance. C'est au service de ce projet que se construit le budget. Le projet de budget pour l'enseignement scolaire présente donc ces objectifs.

Le budget de l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré (programme 140) s'articule autour de 3 objectifs fondamentaux :

- Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire
- Disposer d'un potentiel d'enseignant qualitativement adapté
- Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Nous y retrouvons les chantiers principaux ouverts par le ministère de l'éducation nationale concernant l'école primaire.

Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant les points principaux de la « présentation stratégique du projet annuel de performance » qui accompagne le projet de budget enseignement scolaire, ainsi qu'un rappel des positionnements du SNUipp sur chacun de ces points.



Projet de budget 2014

Synthèse de la « présentation stratégique du projet annuel de performance » (PLF- enseignement scolaire-programme 140-)

1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire

Projet de budget	Ce qu'en pense le SNUipp
Confrontée aux inégalités sociales et territoriales, l'école ne parvient pas à assurer pleinement ses missions notamment la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun par tous les élèves. La politique d'éducation prioritaire n'a pas joué suffisamment son rôle.	Pour le SNUipp, assurer la réussite de tous les élèves et lutter contre les inégalités scolaires corrélées aux origines sociales, impose de transformer l'école. Lors l'élaboration de la loi de refondation le SNUipp-FSU a regretté que le terme de socle, parce qu'il est trop connoté, soit maintenu. Mais il s'est félicité que la notion de culture y soit intégrée. Nous notons qu'elle est ici absente...
⇒ Priorité à l'école primaire qui recevra 14 000 postes d'enseignants titulaires sur les 54 000 qui seront créés durant le quinquennat dans le public et le privé.	Le SNUipp se félicite de la création d'emplois dans l'éducation qui met fin aux suppressions massives du précédent septennat. Mais nous savons que ses créations seront insuffisantes pour rattraper le retard.
⇒ La scolarisation avant l'âge de 3 ans sera développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, dans les zones urbaines, rurales et de montagne, comme les départements et régions d'outre-mer : 3 000 emplois y seront consacrés durant la mandature. ⇒ Plus de maîtres que de classes : le dispositif permettra dans les secteurs les plus fragiles, d'accompagner des organisations pédagogiques innovantes.	A cette rentrée, en raison de la pression démographique et de la lourdeur des effectifs par classe, les dispositifs nouveaux « scolarisation des 2/3 ans » et « PDMQDC » ne concernent qu'un nombre trop restreint d'écoles. Ils se mettent en place de manière compliquée, engendrant trop souvent un surcroit de travail. Pour le SNUipp-FSU, ces dispositifs doivent offrir de réelles marges de manœuvre aux équipes, afin de travailler autrement au service de la réussite des élèves.
⇒ Les APC seront organisées dans toutes les écoles.	Contenu, modalités et organisation de ce temps doivent rester la prérogative des conseils des maîtres.

Projet de budget	Ce qu'en pense le SNUipp
<p>⇒ La nouvelle organisation du temps scolaire, organisée sur 9 demi- journées, respecte mieux les rythmes des élèves.</p>	<p>Le SNUipp-FSU a rendu public un premier bilan. Il en ressort une grande diversité en matière d'organisation du temps scolaire et des inégalités en termes de contenus des activités proposées, d'encadrement des élèves et de coût pour les familles.</p> <p>Le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture complète du décret sur l'aménagement du temps scolaire pour sortir du carcan actuel et permettre des dérogations prenant en compte les réalités locales, une concertation approfondie et la prise en compte obligatoire de l'avis des conseils d'école. De plus, des financements suffisants et pérennes doivent garantir pour les temps périscolaires l'égalité et l'accès pour tous.</p>
<p>⇒ Un service public du numérique éducatif mis en place.</p>	<p>Cela nécessite de régler la question du financement et de la maintenance des outils numériques dans le premier degré.</p>
<p>⇒ Education prioritaire : l'organisation en zonage devra évoluer. Le système d'allocation des moyens sera affiné tout en poursuivant un effort budgétaire spécifique pour les établissements en éducation prioritaire.</p>	<p>La réussite de tous les élèves passe par une politique ambitieuse de l'éducation prioritaire et une amélioration significative des conditions de travail. Cela nécessite notamment les moyens budgétaires à la hauteur et de réels changements dans le quotidien des classes.</p>
<p>⇒ Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève.</p>	<p>Dans quelles conditions ? Sur quel temps ? avec quels objectifs ?</p>
<p>⇒ Accueil des élèves en situation de handicap : une partie des 6000 emplois créés (sur le programme 230) y sera consacré pour répondre aux besoins, au-delà du renforcement du nombre d'enseignants.</p>	<p>Le dispositif de « CDIisation » se précise. Le SNUipp-FSU estime que ces mesures constituaient un premier pas. Beaucoup reste à faire pour arriver à un véritable métier et garantir un emploi à temps plein sous statut de la fonction publique.</p>

2 – Disposer d'un potentiel d'enseignant qualitativement adapté

Projet de budget	Ce qu'en pense le SNUipp
La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend.	Une volonté de rétablir une véritable formation professionnelle est actée avec la création des Espe. Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle réforme doit garantir une formation de qualité. Les ESPE doivent avoir des garanties en terme de moyens et de capacité à développer une formation initiale, professionnalisante et continue de qualité.
⇒Création des ESPE : 27 000 des 54 000 nouveaux postes seront consacrés à la réforme de la formation des enseignants (1 ^{er} et 2 ^{ème} degré)	L'arrivée de 16000 nouveaux collègues (PES, M2) dans les écoles en cette rentrée constitue un enjeu pour le SNUipp-FSU. Mais malgré les créations de postes, les problèmes de recrutement persistent : le vivier de candidats reste insuffisant.
⇒9 h de formation professionnelle continue dans le cadre des obligations de service. Création d'un « campus numérique »	Le SNUipp demande une véritable plan de relance de la formation continue, levier indispensable pour la transformation de l'école. L'utilisation des outils numériques ne peut être efficace, que dans une alternance avec des temps conséquents de formation en présentiel.
⇒Réflexion sur l'évolution de la formation au CAPA-SH afin d'augmenter le pourcentage d'enseignants en CLIS occupés par des enseignants spécialisés.	La révision du cadre des formations spécialisées est une demande du SNUipp depuis de nombreuses années.

3 - Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Projet de budget	Ce qu'en pense le SNUipp
La réussite de tous implique que l'Etat assure des conditions d'enseignements comparables sur tout le territoire.	La volonté de défendre l'égalité des droits sur tous les territoires (rural, ultra-marins et éducation prioritaire) nécessite l'engagement de moyens supplémentaires.
⇒Des rééquilibrages territoriaux seront effectués grâce à la mobilisation d'une partie des 4000 postes supplémentaires créés au titre de l'évolution démographique.	Le SNUipp a demandé à ce que les critères de répartition soient remis à plat.
⇒Création de 7 000 postes (sur 5 ans) dans les secteurs les plus fragiles notamment avec le plus de maîtres que de classes.	Le SNUipp demande la généralisation du PDMQDC
⇒Différenciation des moyens en fonction des spécificités territoriales, sociales et scolaires de chacun des établissements selon le projet d'école ou le contrat d'objectifs	Le SNUipp-FSU est opposé à la contractualisation qui est en contradiction avec la politique compensatoire à l'origine de l'éducation prioritaire. Une politique nationale ambitieuse d'éducation prioritaire doit être mise en œuvre.